

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications. Il sera soumis pour approbation par le Conseil municipal lors de la prochaine assemblée régulière.

PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 3 mars 2009 à 20h00 à la salle des sessions du bureau municipal sis au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le Maire, monsieur Yves Croteau;

Les Conseillers, messieurs : Simon Fortin,
Alain Joubert
André Bernier
Claude Larocque
Dominic Dion
Guy Lapointe.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 heures 05 minutes par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

067-03-2009

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Dominic Dion **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public et d'ajouter les items suivants :

- 10.1 Demande de la première tranche de la subvention pour le Regroupement Récréatif d'Upton
- 10.2 Demande de financement auprès du Ministère de la Famille et des Aînés
- 10.3 Règlement numéro 2009-193 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90
- 10.4 Paiement à Teknika HBA
- 10.5 Demande de la Fabrique pour l'obtention d'un livre du 150^{ième}
- 10.6 Paiement à l'Office municipale d'Habitation (OMH)
- 10.7 Vente d'équipements municipaux de décembre 2008
- 10.8 Proposition d'entente avec la Fabrique aux fins de municipaliser le stationnement

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 2009

068-03-2009

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 3 février 2009.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

069-03-2009

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'approuver les comptes à payer pour une somme de 54 881,57\$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de février pour une somme de 71 366,00 \$.

3.2 Reconduction des obligations ET1 et ET2

Considérant que la Municipalité détient des obligations d'épargne rachetables;

Considérant que les obligations ET1 et ET2 viennent à échéance au 4 avril prochain;

Considérant que lesdites obligations se soldaient, en date du 6 décembre 2008, au montant total de 71 366,00 \$;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Simon Fortin, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

070-03-2009

Que les obligations ET1 et ET2 soient reconduits pour une période de un an;

Que soient autorisés le Maire, monsieur Yves Croteau et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Upton, les documents relatifs à la reconduction des obligations ET1 et ET2.

3.3 Recommandation de paiement de la firme Teknika - HBA

Considérant le projet d'approvisionnement en eau potable et d'implantation d'un nouveau puits;

Considérant que la firme Teknika HBA nous recommande la réception définitive des travaux et le paiement des décomptes progressifs suivants :

- **Construction FJL** - Travaux de mécanique de procédé, 1691,37 \$ taxes incluses (progressif n° 2);
- **Les Entreprises Allaire et Gince inc** – Travaux de génie civil, 1862,44 \$, taxes incluses (progressif n°4);
- **G.A. Beaudry et fils inc.** – Travaux d'électricité, 848,71 \$, taxes incluses (progressif n°3);
- **F. Lapointe et fils inc** – Travaux de génie civil, 1354,46 \$, taxes incluses (progressif n° 2);

Considérant que la Municipalité a obtenu les certificats de réception définitive de Monsieur Benoit Carbonneau, ingénieur de Teknika - HBA, relatifs aux quatre décomptes progressifs ci-haut mentionnés;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Dominic Dion **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

071-03-2009

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à effectuer, pour et au nom de la Municipalité, les paiements à Construction FBL, Les Entreprises Allaire et Gince inc., G.A. Beaudry et fils inc. et F. Lapointe et fils inc. totalisant un montant de 5100,31 \$ incluant les taxes.

4. ADMINISTRATION

4.1 Période de questions (20 minutes)

Monsieur Christian Champigny veut savoir si la Fabrique a donné suite à la proposition que la Municipalité lui a faite concernant le stationnement.

Monsieur Patrick Lapalme tient à remercier la Municipalité et madame Marie-Hélène Lapalme d'avoir répondu à sa demande quant à la date de publication du Bavard. De plus, monsieur Lapalme s'informe sur la conformité de l'état de l'équipement de déneigement de monsieur Girard.

4.2 Avis de motion concernant la délégation de pouvoir de monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics.

Monsieur Alain Joubert propose qu'un avis de motion soit donné pour qu'un règlement soit adopté, à une séance ultérieure, concernant la délégation de pouvoir du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy.

4.3 Avis de procédure de vente pour taxes

Considérant que les élus prennent connaissance d'une liste indiquant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes non payées;

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il y a lieu de requérir aux services de la MRC d'Acton pour la vente d'immeubles pour taxes non payées;

En conséquence, **il est proposé** par Monsieur Simon Fortin, appuyé par Monsieur Dominic Dion **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

072-03-2009

Que soit ordonné à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, de faire vendre pour défaut de paiement de l'impôt foncier, les immeubles désignés par les matricules suivants :

6551-28-4337
6551-29-6792
6551-58-2198
6551-58-5491
6552-11-1631
6552-11-5504
6552-40-6003
6552-44-7530
6651-19-0428
6756-08-8588
6856-19-5655
6857-61-9357-02
6857-61-9357-18
6959-43-2491
6953-58-3727
7054-00-3977
7053-28-9280

Que soit informées les personnes endettées envers la Municipalité que si les taxes 2007 ainsi que les intérêts ne sont pas payés pour le 18 mars 2009, le Conseil municipal enverra les dossiers des mis en cause à la MRC d'Acton pour enclencher la procédure de vente d'immeubles pour taxes non payées;

Que les montants dus doivent être payés sous forme de mandat poste, chèque visé, traite de banque ou en argent comptant.

4.4 Refus de payer de monsieur Guy Caron

Considérant que l'ancien propriétaire de la maison mobile sise au 684, rue des Érables a reçu une facture de la Municipalité concernant des intérêts dus;

Considérant que dans ce dossier, l'évaluateur a tardé à faire l'ajustement de ladite propriété générant ainsi des intérêts au compte;

Considérant que le propriétaire a dûment payé les taxes de la propriété jusqu'au mois de mai, date à laquelle il a quitté les lieux;

073-03-2009

En conséquence, il **est proposé** par monsieur Alain Joubert appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers que l'ancien propriétaire du 684, rue des Érables soit dispensé de payé la note que la Municipalité lui réclame soit un montant de 17,66 \$.

4.5 Dépôt du procès verbal de correction en vertu de l'article 202.1 du Code municipal du Québec

Madame Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité dépose le procès-verbal de correction en vertu de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* à l'égard de l'article 4 du règlement 2008-188.

4.6 Formation relative à la gestion des ressources humaines

Considérant la formation relative à la gestion des ressources humaines, dispensée par *l'Association des directeurs municipaux du Québec* (ADMQ) au coût, par participant, de 160,00 \$ plus taxes, repas et manuel de cours inclus;

074-03-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Simon Fortin appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit autorisée à participer à cette formation, madame Cynthia Bossé, directrice générale et qu'elle soit autorisée à payer la somme de 160,00 \$ plus taxes, repas et manuel de cours inclus plus les frais de déplacements.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Invitation de la Sûreté du Québec à participer à une activité de sécurité routière

Considérant que la Sûreté du Québec est à organiser une activité de sécurité routière;

Considérant que la Sûreté du Québec demande aux Municipalités participantes qu'elles jouent un rôle participatif dans le déroulement de l'activité;

Considérant que la Sûreté du Québec attend de la Municipalité que son intention de partenariat pour cette activité, soit transmise sous forme de résolution;

075-03-2009

En conséquence, il **est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Dominic Dion et **résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que le Conseil municipal démontre son intérêt et son désir de s'impliquer au niveau du partenariat « Municipalités, Sûreté du Québec et Société d'assurance automobile du Québec »;

Que la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

5.2 Convention de service pour la section #3 du programme « Pompier 1 » ainsi que la formation « Officier non urbain »

Considérant le projet de « Convention de services » soumis par la Commission scolaire des Chênes pour la dispense de la formation Pompier 1, section 3 pour monsieur Dany Bonneau;

Considérant le projet de « Convention de services » soumis par la Commission scolaire des Chênes pour la dispense de la formation Officier non urbain pour messieurs Francis Beaudry, Frédéric Bernier et Claude Dumaine;

Considérant que tous les membres du conseil ont pris connaissance de la convention;

076-03-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit mandatée à signer pour et au nom de la Municipalité d'Upton la « Convention de services », Pompier 1, section 3 pour monsieur Dany Bonneau ainsi que la formation Officier non urbain pour messieurs Francis Beaudry, Frédéric Bernier et Claude Dumaine;

Que soit autorisée, madame Cynthia Bossé, directrice générale, à effectuer le paiement des frais de formation selon les échéances prévues à cette convention.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour mars 2009

La directrice générale remet le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel soumet les prévisions des travaux à exécuter pendant le mois de mars 2009 et ce, pour une somme de 10 905,00\$ plus les taxes;

077-03-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à disposer d'un budget de 1 000,00 \$ plus les taxes pour tous les travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy;

Que les travaux du barrage soient reportés jusqu'à nouvel ordre.

6.2 Réclamation d'un citoyen

Reporté à une séance ultérieure.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Avis de motion - concernant le règlement numéro 2005-141

Le conseiller, monsieur Claude Larocque donne avis de motion afin que soit adoptée, à une séance ultérieure, une modification au

règlement portant le numéro 2005-141 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité d'Upton.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de commandite de Alex Lamothe-Côté

Considérant la demande de commandite d'un jeune citoyen dont le but est d'amasser des fonds pour un camp de perfectionnement de soccer qui se tiendra au printemps en Normandie;

Considérant qu'Alex Lamothe-Côté, le demandeur, évolue au sein de l'équipe de Soccer de Granby qui représente la région Richelieu-Yamaska;

078-03-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers que le Conseil municipal prend bonne note de la demande de monsieur Alex Lamothe-Côté et qu'il s'engage à référer sa demande au service des loisirs.

8.2 Demande de commandite du Club de Croquet d'Upton

Considérant la demande de commandite du Club de Croquet d'Upton;

Considérant que le Club de Croquet est très actif dans la communauté par le biais d'organisation d'activités de toute sorte;

079-03-2009

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité soit autorisée à déboursier un montant de 500,00\$ au Club de Croquet d'Upton.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection du mois de février 2009

Le rapport du service d'inspection du mois de février 2009 est déposé et les membres du conseil en prennent connaissance.

9.2 Mandat à la MRC pour la préparation d'un projet de règlement

Considérant l'avis de motion donné à l'assemblée du Conseil municipal du 3 février dernier et ce, afin de revoir la délimitation de la zone 119 apparaissant au règlement de zonage de la Municipalité d'Upton;

Considérant la résolution numéro 054-02-2009 de ce conseil laquelle est relative à la révision du plan projet de lotissement du secteur des rues Morin et de la Promenade;

080-03-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Dominic Dion **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit mandatée la Municipalité Régionale de Comté d'Acton afin de produire un projet de règlement modifiant le règlement de zonage en vigueur et visant à revoir la délimitation de la zone 119.

9.3 Remerciements adressés à monsieur Christian Gilbert, Membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Considérant la participation de Monsieur Christian Gilbert à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme en 2008;

081-03-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** des conseillers que ce Conseil municipal transmette ses remerciements à Monsieur Christian Gilbert pour son implication et son dévouement à la participation aux séances du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Upton.

9.4 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Le maire, monsieur Yves Croteau, dépose en cette séance de conseil, le procès verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui se tenait le 28 janvier 2009 à la salle du conseil de la Municipalité d'Upton.

10. DIVERS

10.1 Demande de la première tranche de la subvention pour le Regroupement Récréatif d'Upton

082-03-2009

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers de verser au Regroupement Récréatif d'Upton inc. 50% de la subvention au montant de 7 500,00 \$.

10.2 Demande de financement auprès du Ministère de la Famille et des Aînés

Considérant que la municipalité d'Upton souhaite élaborer une démarche pour déterminer un plan d'action qui permettra aux familles d'Upton d'améliorer leur bien-être, d'augmenter leur sentiment d'appartenance et de s'accomplir d'avantage dans leur communauté;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des recherches pour connaître les facteurs sociaux et les enjeux des citoyens;

Considérant que ce conseil souhaite mobiliser et concerter les Uptonnais(es);

Considérant que ce conseil est d'avis que cette intervention aura pour effet d'augmenter la participation des familles aux activités de loisir, qu'elle influencera la prise de position sur certaines décisions, qu'elle créera une plus grande santé économique à Upton, qu'elle nous permettra d'adapter les services municipaux aux besoins réels des citoyens, qu'elle diminuera l'exode rural, qu'elle proposera des solutions concrètes et durables et qu'elle incitera de nouvelles familles à s'établir à Upton;

083-03-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'autoriser le coordonnateur en loisir, Monsieur Boris Bhajun, à présenter une demande auprès du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2008-2009.

10.3 Règlement numéro 2009-193 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90

Attendu que le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de revoir la délimitation des zones 109, 113, 114, 115 et 119 et des lots projetés à l'intérieur de ces zones ;

Attendu que ladite modification vise à rendre conforme le plan projet de lotissement préparé par François Malo, arpenteur géomètre, portant le numéro 3 279 de ses minutes et accepté par la résolution numéro 054-02-2009 du Conseil municipal lors de sa séance du 3 février 2009;

Attendu que les recommandations contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité (Réf. : CCU-2009-265);

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par monsieur Simon Fortin lors d'une séance du conseil tenue le 3 février 2009 ;

084-03-2009

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Larocque appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 2009-193 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir la délimitation de la zone 119 au détriment des zones 109, 113, 114 et 115».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Grille des usages principaux et des normes

Le plan de zonage (annexe B, feuillet 2/2), annexé et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton, est modifié afin de revoir la délimitation des zones 109, 113, 114, 115 et 119 et des lots projetés à l'intérieur de ces zones.

Ladite modification est illustrée sur le plan numéro 2009-193 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

085-03-2009

10.4 Paiement à la firme Teknika - HBA

Il est proposé par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Dominic Dion **et résolu à l'unanimité** des conseillers que Madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à payer, à la firme Teknika HBA inc., les factures KN5723 et FR4559. Lesdites factures totalisent un montant de 6316,77 \$ taxes incluses.

086-03-2009

10.5 Demande de la Fabrique pour l'obtention d'un livre du 150^{ième}

Il est proposé par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit remis à la Fabrique Saint-Éphrem, un livre du 150^{ième} anniversaire de la fondation de la paroisse pour le projet de mini musée.

087-03-2009

10.6 Paiement à l'Office municipal d'Habitation (OMH)

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit effectué le paiement de la quote-part municipale annuelle à l'Office municipale d'Habitation (OMH) et ce, pour un montant de 5 040,00 \$.

10.7 Vente d'équipements

Considérant que la Municipalité a procédé en décembre 2008, à une vente d'équipement;

Considérant que lors de cette vente, un citoyen de la Municipalité, qui avait soumissionné pour un équipement s'est senti lésé par le choix de la Municipalité;

088-03-2009

Il est proposé par monsieur Dominic Dion, appuyé par monsieur Alain Joubert **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit informé le citoyen que la procédure pour la vente d'équipement s'est faite en bonne et due forme.

10.8 Proposition d'entente avec la Fabrique aux fins de municipaliser le stationnement

089-03-2009

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Alain Joubert **et résolu à l'unanimité** des conseillers que la Municipalité accorde à la Fabrique un délai de 30 jours afin qu'elle donne suite à la résolution 060-02-2009 faite concernant la proposition d'entente visant à municipaliser son stationnement.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

Monsieur Phaneuf aimerait savoir si la Municipalité a prévu déposer de la roche sur le terrain de Morphan pour la stabilisation de la rive du barrage.

Monsieur Champigny soulève que sur la 116, au coin de la rue Lanoie et face au Général Upton, les eaux s'égouttent vers le trou d'homme qui n'est pas fonctionnel. Cette situation perdure depuis les travaux d'asphaltage par le ministère des Transports du Québec il y a deux ans, et il aimerait savoir quand la municipalité compte régulariser cette situation.

Monsieur Huot s'informe de la réglementation sur les arbres.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de février 2009.

090-03-2009

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de février 2009.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

091-03-2009

Il est proposé par monsieur Dominic Dion, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit levée la présente assemblée à 9 heures 15 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.